AR Prefecture
006-210601597-20221110-409-AR
Reçu le 15/11/2022
Publié le 15/11/2022

VILLE FRANCHE SUR MER

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2022 -00409 du 10 novembre 2022

Portant fermeture exceptionnelle du cimetière de Villefranche-sur-Mer

Le Maire de Villefranche-sur-Mer

VU le code de la santé publique,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU les opérations devant se dérouler au cimetière de Villefranche-sur-Mer,

VU l'arrêté municipal n°6518 en date du 13 novembre 2013 portant règlement général du cimetière de Villefranche-sur-Mer,

VU les travaux de reprise de l'ossuaire effectués du 21 novembre au 24 novembre 2022,

Considérant que pour la réalisation de ces opérations il y a lieu de fermer le cimetière communal temporairement,

ARRETE

Article 1er : le cimetière de Villefranche-sur-Mer sera exceptionnellement fermé, **lundi 21 novembre, mardi 22 novembre, mercredi 23 novembre et jeudi 24 novembre 2022** de **8h00 à 15h00.**

Article 2 : une dérogation d'accès est accordée au personnel communal et à celui de l'entreprise de Pompes funèbres effectuant les travaux, ainsi qu'aux entreprises chargées d'opérations funéraires relevant d'une nécessité absolue. Toute autre opération est interdite sauf dérogation expresse du Maire ou de son représentant.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent des forces de l'ordre habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, au cimetière et en tous lieux habituellement réservés à cet effet.

Ampliation sera adressée à l'entreprise des Pompes Funèbres OGF, 2 rue de l'Hôtel de Ville, 06300 Nice.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies partout officier de police

Le Maire,

MAIRIE de VILLEFRANCHE-SUR-MER 06

Pr. Christophe TROJANI

HÔTEL DE VILLE - BP 7 - 06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER - TÉL. : 04 93 76 33 33 - FAX : 04 93 76 33 28
E-MAIL : mairie@villefranche-sur-mer.fr